



**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille seize, le quatorze mars à dix-huit heures, le Bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Michel BARBÉ, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alain BOUCHECAREILH, Michel CAMDESSUS, Jacques CASSIAU-HAURIE, André CASSOU, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard DUCOS, Philippe GARCIA, Michel LABOURDETTE, Aline LANGLÈS, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Francis LAYUS, Christian LÉCHIT, Jean-Luc MARTIN, Maïthé MIRASSOU, Henri POUSTIS, Didier REY, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES : Mme Nadia GRAMMONTIN, M. Louis COSTEDOAT.

**OBJET : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS SUR LE TERRITOIRE OUEST DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ - AVENANT DE
TRANSFERT AU LOT N° 2 : SECTEUR 4 : LANNEPLAA, SALLES-
MONGISCARD**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics a été lancée le 29 octobre 2014 pour une remise des offres le 10 décembre 2014.

La consultation portait sur trois lots distincts :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Type d'attribution</i>	<i>Nombre de titulaire</i>	<i>Montant minimum par lot sur 3 ans</i>	<i>Montant maximum par lot sur 3 ans</i>
1	Secteur commune de Sault de Navailles	Mono-attribution	1	160 000 € HT	280 000 € HT
2	Secteur 1: Puyoô Secteur 2: Baigts de Béarn, Ramous Secteur 3: Balansun, Castétis, Sallespisse Secteur 4: Lanneplaa, Salles-Mongiscard	Multi-attribution	4	320 000 € HT	570 000 € HT
3	Secteur 1: Bonnut, Saint-Girons Secteur 2: Saint-Boès Secteur 3: Bellocq	Multi-attribution	3	190 000 € HT	340 000 € HT

Le lot n° 2 : secteur 4 : Lanneplaa, Salles-Mongiscard a été attribué le 15 janvier 2015 à l'entreprise Lafitte Paysage (64240 Mendionde) pour un montant estimatif de 134 956,65 € HT sur 3 ans.

Dans le cadre d'opération de réorganisation interne au groupe, il a été décidé de créer une société nouvelle qui a pour dénomination sociale LAFITTE ENVIRONNEMENT (64230 Denguin).

Le présent avenant n° 1 a donc pour objet le transfert du marché public précité à la société LAFITTE ENVIRONNEMENT à compter du 1er janvier 2016 et en conséquence le changement du n° SIRET: 815 402 979 00018 ainsi que la modification du relevé d'identité bancaire.

Les clauses du marché initial demeurent inchangées.

Eu égard aux développements précédents, le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant au marché,

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,

